

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021**

**DELIBERATION N°2021.00252**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2020, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, ADOPTION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 97

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 115

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210624-02021002520

DATE D'ARCHIVAGE : 02 juillet 2021

M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,  
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Jean-Louis ROUSSET

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

### AFFECTATION DES RESULTATS 2020, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, ADOPTION

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats par section, de positionner les affectations du résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N+1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

#### **A- LE BUDGET PRINCIPAL**

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

L'assemblée affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais elle doit respecter la priorité suivante :

- apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris,
- pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

#### **Le Résultat de clôture 2020 (hors restes à réaliser) :**

##### **Résultat de clôture de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2020 .....	51 914 403.84 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté .....	<u>20 054 185.06 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement .....	71 968 588.90 €

##### **Résultat de clôture de la section d'investissement :**

Excédent de l'exécution section d'investissement 2020 .....	2 659 801.94 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	- <u>31 883 006.56 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit).....	- 29 223 204.62 €

Le principe de l'instruction comptable M57 consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2020, soit 71 968 588.90 €, au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001) .....	- 29 223 204.62 €
Solde des restes à réaliser 2020 .....	- <u>9 216 548.97 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir .....	- <b>38 439 753.59 €</b>

**- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) ..... 38 439 753.59 €**

**Il resterait donc à la section de fonctionnement :**

**- Résultat de fonctionnement (recette 002) ..... 33 528 835.31 €**

**B- BUDGET TRANSPORTS URBAINS**

**Le résultat de clôture 2020 (hors restes à réaliser) :**

***Résultat de clôture de la section de fonctionnement :***

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2020 .....	6 413 500.48 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté .....	<u>8 482 787.77 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	14 896 288.25 €

***Résultat de clôture de la section d'investissement :***

Excédent de l'exécution section d'investissement 2020 .....	6 528 721.12 €
Excédent antérieur d'investissement reporté .....	<u>257 331.47 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) .....	6 786 052.59 €

Le principe de l'instruction M43 consiste à répartir le résultat de clôture 2020 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

<b>Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) .....</b>	<b>6 786 052.59 €</b>
Solde des restes à réaliser 2020 .....	- <u>3 170 339.16 €</u>
Excédent de la section d'investissement .....	<b>3 615 713.43 €</b>

**La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.**

**C - BUDGET ZONES INDUSTRIELLES**

Conformément à la comptabilité de stocks qui préside au budget des zones industrielles, ce budget annexe n'a pas vocation à dégager de résultat de fonctionnement. Il convient donc de constater simplement le résultat de la section d'investissement.

**Le résultat de clôture 2020 (hors restes à réaliser) :**

***Résultat de clôture de la section d'investissement :***

Excédent de l'exécution de la section d'investissement 2020 .....	300 396.71 €
Excédent antérieur d'investissement reporté .....	<u>63 729.05 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) .....	364 125.76 €

**Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) ..... 364 125.76 €**

**D- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Le résultat de clôture 2020 (hors restes à réaliser) :**

***Résultat de clôture de la section de fonctionnement :***

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2020 .....	3 888 696.21 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté .....	<u>2 706 347.73 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement .....	6 595 043.94 €

***Résultat de clôture de la section d'investissement :***

Excédent de l'exécution section d'investissement 2020 .....	311 630.00 €
Déficit antérieur d'investissement reporté .....	<u>- 2 675 725.40 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) .....	- 2 364 095.40 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2020 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

<b>Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001) .....</b>	<b>- 2 364 095.40 €</b>
Solde des restes à réaliser 2020 .....	<u>- 1 220 884.97 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir .....	<b>- 3 584 980.37 €</b>

**- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) ..... 3 584 980.37 €**

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

**- Résultat de fonctionnement (recette 002) ..... 3 010 063.57 €**

**E- BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC**

**Le Résultat de l'exercice 2020 (hors restes à réaliser) :**

***Résultat de la section de fonctionnement :***

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2020 .....	1 587.84 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté .....	<u>1 374.92 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement .....	2 962.76 €

**Résultat de la section d'investissement :**

Déficit de l'exécution section d'investissement 2020 .....	- 709.61 €
Excédent d'investissement reporté .....	<u>71 489.63 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) .....	70 780.02 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2020 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

- Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) .....	70 780.02 €
- Solde des restes à réaliser 2020 .....	/

**La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.**

**F- BUDGET EAU**

**Le Résultat de l'exercice 2020 (hors restes à réaliser) :**

**Résultat de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement .....	4 205 812.67 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté .....	<u>3 056 988.72 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement .....	7 262 801.39 €

**Résultat de la section d'investissement :**

Excédent de l'exécution section d'investissement 2020 .....	981 625.78 €
Excédent antérieur d'investissement reporté .....	<u>1 459 885.08 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) .....	2 441 510.86 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2020 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

<b>Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) .....</b>	<b>2 441 510.86 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser 2020 .....</b>	<b><u>-2 258 173.82 €</u></b>
Résultat de la section d'investissement (excédent) .....	183 337.04 €

**- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) .....** **3 800 894.67 €**

(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- **Résultat de fonctionnement (recette 002)** ..... **3 461 906.72 €**

## **G- BUDGET RESEAUX DE CHALEUR**

**Le Résultat de l'exercice 2020 (hors restes à réaliser) :**

**Résultat de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2020 .....	689 097.19 €
Excédent antérieur reporté .....	<u>697 952.51 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement .....	1 387 049.70 €

**Résultat de la section d'investissement :**

Déficit de l'exécution section d'investissement 2020 .....	- 1 001 492.20 €
Excédent antérieur d'investissement reporté .....	<u>297 862.67 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) .....	- 703 629.53 €

Le principe de l'instruction M41 consiste à répartir le résultat de clôture 2020 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

<b>Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001)</b> .....	-703 629.53 €
<b>Solde des restes à réaliser 2020</b> .....	<u>333 380.46 €</u>
Résultat positif de la section d'investissement .....	370 249.07 €

- **Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)** ..... **603 815.54 €**  
(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- **Résultat de fonctionnement (recette 002)** ..... **783 234.16 €**

## **H- BUDGET PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT**

**Le Résultat de l'exercice 2020 (hors restes à réaliser) :**

**Résultat de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2020 .....	45 178.00 €
Résultat de fonctionnement reporté .....	<u>345 946.22 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement .....	391 124.22 €

**Résultat de la section d'investissement :**

Excédent de l'exécution section d'investissement 2020 .....	64 057.37 €
Excédent antérieur d'investissement reporté .....	<u>257 751.70 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement .....	321 809.07 €

Le principe de l'instruction M4 consiste à répartir le résultat de clôture 2020 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) .....	321 809.07 €
Solde des restes à réaliser 2020 .....	/

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs 2020 et affecte les résultats comme suit sur les différents budgets :**

- **approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal et :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de ..... 33 528 835.31 € (article 002)
- reporte le déficit d'investissement ..... - 29 223 204.62 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de ..... 38 439 753.59 € (article 1068)

- **approuve le Compte Administratif 2020 du budget Transports et :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de ..... 14 896 288.25 € (article 002)
- reporte l'excédent d'investissement ..... 6 786 052.59 € (article 001)

- **approuve le Compte Administratif 2020 du budget Zones Industrielles et :**

- reporte à la section d'investissement la somme de..... 364 125.76 € (article 001)

- **approuve le Compte Administratif 2020 du budget assainissement collectif :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 3 010 063.57 € (article 002)
- reporte le déficit d'investissement ..... - 2 364 095.40 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de..... 3 584 980.37 € (article 1068)

- **approuve le Compte Administratif 2020 du budget SPANC et :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 2 962.76 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de ..... 70 780.02 € (article 001)

- **approuve le Compte Administratif 2020 du budget Eau :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 3 461 906.72 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de ..... 2 441 510.86 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de ..... 3 800 894.67 € (article 1068)

- **approuve le Compte Administratif 2020 du budget Réseaux de Chaleur :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 783 234.16 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de ..... - 703 629.53 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de ..... 603 815.54 € (article 1068)

- **approuve le Compte Administratif 2020 du budget Parcs et Aires de stationnement :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 391 124.22 € (article 002)
- reporte l'excédent d'investissement ..... 321 809.07 € (article 001)

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**